



# UNE ACTUALITÉ BRÛLANTE ET INHUMAINE

**I**sraël et la Palestine, l'Ukraine occupée et la Russie, la République Démocratique du Congo : trois foyers mondiaux de droits humains bafoués, piétinés, qui semblent presque hors d'atteinte. Ces régions-là du monde, ces réalités terribles peuvent sembler lointaines. Elles nous touchent pourtant, elles nous concernent de près, se font de plus en plus proches.

On aurait pu se focaliser sur des dizaines d'autres endroits du monde : Afghanistan, Corée du Nord, Venezuela, Syrie, Maroc, Hongrie, Turquie, Argentine... Les atteintes aux droits humains, à des degrés divers, sont malheureusement universelles. L'angle de cet article est toutefois de se laisser saisir par trois situations qui « viennent à nous », en quelque sorte, par le biais de l'actualité mondiale. Une actualité à la fois récente et permanente, en tout cas incontournable et à propos de laquelle, même avec la plus mauvaise volonté du monde, il devrait être impossible de détourner le regard.

## ISRAËL-PALESTINE, ZONE SANS DH ?

Personne n'ignore ce qui se passe actuellement en Palestine et plus précisément dans la bande de Gaza. Depuis les massacres du 7 octobre commis par le Hamas, ce petit territoire de 365 km<sup>2</sup>, qui était déjà une prison à ciel ouvert, est bombardé sans relâche par l'armée israélienne, sans lieu sécurisé pour la population. Très vite, des pénuries se sont fait ressentir : eau, nourriture, carburant, médicaments... tout manque cruellement. Tous les droits humains y sont bafoués, niés au nom de la lutte contre le Hamas. Selon l'ONU, au moins 85% des habitants de la bande de Gaza ont dû quitter leur foyer. « Gaza est

*l'endroit le plus dangereux au monde pour les enfants »* a déclaré un porte-parole de l'Unicef après avoir passé quinze jours sur place.

Depuis des décennies, le peuple palestinien voit le territoire qui lui avait été laissé en 1948, puis en 1967, être raboté et dépecé par une politique de colonisation délibérée de la part des gouvernements israéliens successifs. Il s'agit, aux yeux des défenseurs des droits humains, d'un véritable régime d'apartheid. *Amnesty International* a publié en 2022 un rapport de près de 200 pages qui montre « comment les saisies massives de biens fonciers et immobiliers palestiniens, les homicides illégaux, les transferts forcés, les restrictions draconiennes des déplacements, ainsi que le refus de nationalité et de citoyenneté opposé aux Palestiniens sont constitutifs d'un système qui peut être qualifié d'apartheid ». Ce système « est par ailleurs perpétué par des violations qui, d'après les conclusions d'Amnesty International, constituent le crime contre l'humanité d'apartheid ».

Les autorités palestiniennes ne sont pas en reste : elles procèdent elles aussi, toujours selon *Amnesty*, à des restrictions de la liberté d'expression, d'association et de réunion, tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza que contrôlait le Hamas, avec des conditions de détention arbitraires, un recours à la force excessif pour disperser d'éventuels rassemblements pacifiques, notamment contre la hausse du coût

de la vie. Inutile de préciser que les massacres, attentats et roquettes visant des civils constituent, eux aussi, des crimes de guerre.

Le conflit israélo-palestinien crée une situation structurelle d'atteinte aux droits humains les plus fondamentaux pour la population palestinienne. Cela dure depuis des décennies, et cela s'aggrave.

Le 29 décembre 2023, l'Afrique du Sud, pays ayant connu lui-même l'apartheid, a déposé plainte contre Israël auprès de la Cour internationale de justice de La Haye en l'accusant de génocide contre le peuple palestinien à Gaza. L'examen de la plainte prendra des mois. Mais en attendant, des mesures d'urgence et préventives pourraient être prises assez rapidement. Si la Cour estime que les accusations sont plausibles, elle pourrait demander rapidement des mesures provisoires comme l'arrêt immédiat des bombardements.

## EN RUSSIE, TOUS LES MASQUES SONT TOMBÉS

Depuis le début de l'invasion russe en Ukraine en février 2022, il ne fait pas bon critiquer le pouvoir ou l'armée russes. En Russie, les dissidents n'ont pas trop le choix. L'exil ou l'emprisonnement sont généralement les deux seules options possibles. À l'aide d'un arsenal juridique puissant, l'opposition est muselée. Journalistes, scientifiques, enseignants, étudiants, activistes, citoyens... tous sont visés.

Peu après l'invasion de l'Ukraine, la Cour constitutionnelle russe a voté une série de lois qui criminalisent toutes les actions publiques qui visent à discréditer les forces armées russes<sup>2</sup>. Les personnes accusées de répandre de fausses informations sur l'armée russe sont condamnées à de lourdes peines. Ainsi, l'étudiant Dimitri Ivanov a été condamné à huit ans de prison pour avoir créé la chaîne étudiante « université protestataire » et pour avoir condamné les crimes de guerre commis par l'armée russe. Rappelons la situation d'Alexeï Navalny, principal opposant politique de Poutine, emprisonné en 2020, arrêté en 2021, qui purge actuellement une peine de neuf ans de prison. En général, *Amnesty International* dénonce des procès inéquivalents, des condamnations lourdes

et des conditions de détention déplorables (mauvais traitement, torture).

Cette atteinte aux libertés publiques n'est cependant pas neuve. Ces dernières années n'ont fait que renforcer une situation existante. Une législation sur les « agents étrangers » a été développée dès 2012. Elle vise des ONG qui reçoivent des donations ou autres avantages venus de l'étranger, cible les journalistes mais aussi toute personne qui partage des publications sur les réseaux sociaux, donc potentiellement tout citoyen qui partage une opinion divergente de celle du régime. Elle musèle un peu plus encore la société civile. Le pouvoir en place veut garder le contrôle total sur la diffusion d'informations<sup>3</sup>. L'État de droit, en Russie, n'est plus qu'une coquille vide. Dès lors qu'on touche au pouvoir en place, la justice est une parodie. Comme le résume l'avocate russe Maria Eismont<sup>4</sup>, « on a plus de chances de gagner au casino qu'au tribunal ».

## Une chasse aux sorcières des défenseurs des droits de l'homme

Les organisations de défense des droits de l'homme n'existent officiellement plus en Russie. Toutes ont été dissoutes suite à des décisions judiciaires : le *Groupe Helsinki de Moscou*, organisme de défense des droits humains le plus ancien et le plus renommé de Russie, l'ONG *Memorial*, le *Mouvement panrusse pour les droits de l'homme*, le *Centre Sova* spécialisé dans l'étude du racisme et de la xénophobie et aussi le célèbre *Centre Sakharov*, qui avait été déclaré « agent de l'étranger » depuis 2014.

Par ailleurs, l'homophobie est en augmentation<sup>5</sup>. Une loi anti-LGBT adoptée en décembre 2022 élargit l'interdiction de la « propagande en faveur de relations sexuelles non traditionnelles, de la pédophilie et du changement de sexe » à toutes les catégories d'âge (et plus seulement à des mineur-e-s).

Suite à l'agression en Ukraine, la Russie a été logiquement exclue du Conseil de l'Europe le 16 mars 2022. Six mois plus tard, en conséquence, la Russie n'était plus considérée comme partie à la Convention européenne des droits de l'homme<sup>6</sup>. Ce qui, au fond, a le mérite de clarifier la situation : dans les faits, cela faisait déjà longtemps que le régime russe ne partageait plus cet horizon politique européen.

# Quelques bonnes nouvelles quand même

## PEINE DE MORT

Le nombre de pays qui décident d'abolir la peine de mort augmente grâce notamment au Ghana et à la Malaisie.

## DROITS DES PERSONNES LGBT

Après des années de pression par la société civile, le parlement japonais a adopté la première loi visant à protéger les personnes LGBT contre une discrimination injuste.

Taïwan a annoncé le mariage possible entre deux personnes du même sexe et autorise l'adoption par des couples homosexuels mariés.

## DROITS DES MIGRANTS

Le Pérou, qui accueille de nombreux migrants venant du Venezuela, a décidé d'annuler les amendes injustes accumulées par les Vénézuélien-ne-s dont le visa avait expiré.

L'Australie a décidé d'accorder le statut de résident permanent à 19.000 personnes qui vivaient dans l'incertitude parfois depuis plus de 10 ans.

Au Canada, plusieurs provinces ont mis fin à leur contrat avec le gouvernement fédéral prévoyant la détention des personnes migrantes dans leurs prisons.

## DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

La Cour suprême du Brésil a validé les droits de tous les peuples autochtones à l'égard de leurs terres ancestrales. Cette décision a fortement soutenu les peuples autochtones dans leur lutte pour préserver leur mode de vie.

## DROITS DES FEMMES

En Suisse, le Conseil national a inscrit dans la loi le fait que « tout rapport sexuel contre la volonté d'une autre personne » est un viol.

L'UE a adhéré à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

## LES DH, TOTALEMENT MINÉS AU CONGO

Le 20 décembre dernier, les élections en République Démocratique du Congo (RDC) se sont brièvement invitées dans la Une de l'actualité. Le président sortant Félix Tshisekedi a été réélu, malgré les nombreuses irrégularités observées pendant le scrutin. Les enjeux auxquels il doit faire face sont énormes. La RDC reste un des pays les moins démocratiques au monde, les plus corrompus, où la situation de la population locale, des femmes et des enfants en particulier est très préoccupante.

Depuis plusieurs décennies, le pays est le siège de conflits armés à répétition : la première guerre du Congo (1996-1997), la deuxième guerre du Congo (1998-2003), la guerre du Kivu qui sévit depuis 2004 dans l'est du pays.

Ces conflits sont liés à des aspects ethniques et politiques mais aussi à l'exploitation des ressources naturelles. Ils impliquent plusieurs États et une série de groupes armés. Ils ont des répercussions évidentes sur les droits humains de la population : déplacements forcés de milliers de personnes, crimes de guerre, viols, crise humanitaire...

La *Monusco*, Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo, mise en place en 1999, n'a pas réussi à stabiliser le pays. Son retrait, prévu dans les mois qui viennent, ne risque pas d'arranger la situation<sup>7</sup>.

Les crimes commis en RDC restent malheureusement impunis en raison d'une corruption importante et d'une ingérence politique dans le système judiciaire. Les autorités belges ont un rôle à jouer en la matière. Elles pourraient décider de poursuivre les auteurs d'exactions en RDC qui se trouvent dorénavant en Belgique.

La RDC est l'un des plus gros producteurs au monde de diamants, d'or, de cuivre et d'étain et est le premier producteur de cobalt et de coltan. Avec la digitalisation croissante de la société et la transition énergétique, la demande pour ces minerais ne cesse d'augmenter. 47% des exportations de ces minerais partent vers la Chine pour son industrie électronique.



Or, l'exploitation de ces minerais a de fortes répercussions sur les droits humains en RDC. Au-delà des risques liés à l'exploitation minière artisanale (travail non mécanisé, dangereux, mal rémunéré, travail des enfants, aucune protection sociale), l'exploitation minière génère aussi de nombreux problèmes sociaux et environnementaux que la population congolaise doit subir : pollution des eaux, disparition des terres agricoles au profit de sociétés minières, manque de travail en dehors du secteur minier... Un code minier existe bel et bien mais n'est pas respecté.

Le rapport d'*Amnesty International* de 2022 met en évidence une série de droits bafoués dont le droit à l'éducation et la liberté d'expression et d'association. Une répression systématique de la dissidence est organisée. Les rassemblements ou manifestations sont parfois violemment réprimés. Des militant·e·s de la société civile et de l'opposition sont arrêtés et détenus arbitrairement, souvent sans jugement. En 2022, les manifestations dans plusieurs villes de l'est du pays qui visaient à dénoncer l'inefficacité de la présence de l'ONU dans la région ont été fortement réprimées, provoquant la mort de plusieurs dizaines de personnes. Les prisons sont délabrées et surpeuplées, les conditions de vie y sont inhumaines.

## NOTRE DÉSESPOIR EST AUSSI NOTRE BOUSSOLE

Comment, après ce triple aperçu dramatique, ne pas être frappé de désespoir ? Davantage encore si l'on pense aux dizaines d'autres situations, peut-être moins médiatisées, qui exigeraient, elles aussi, toute notre attention et tout notre engagement. Comment ne pas sombrer dans le repli, le déni ou la sidération ?

Au fond de cette question abyssale se trouve notre boussole : une capacité d'indignation et d'action pour défendre la dignité et les droits de tous les êtres humains partout dans le monde, quel que soit l'opresseur, quelle que soit la victime, quelles que soient nos sympathies idéologiques, quels que soient nos intérêts. Le chemin de la facilité est de ne voir de l'inhumain que là où cela nous arrange. Mais cette facilité-là est précisément le contraire de l'idéal d'universalité des droits humains.

Cela ne vaut pas seulement pour les individus. L'incohérence des réactions des États dans la défense des droits humains participe à leur fragilisation. Un humain est un humain et mérite la dignité et le respect de ses droits fondamentaux, peu importe où il vit, qu'il soit ukrainien, syrien, iranien, israélien, palestinien, haïtien, éthiopien... "*L'indignation sélective de certains sape la confiance dans l'idée selon laquelle les droits humains de chaque personne méritent d'être protégés*"<sup>8</sup>. La politique de « deux poids deux mesures » est une menace réelle pour les droits humains, avertit Agnès Callamard, présidente d'*Amnesty International*.

Ces crises des droits humains et leurs conséquences ne pourront pas être résolues par des gouvernements agissant seuls. Le cadre international des droits humains est indispensable. Il est donc urgent de revoir le fonctionnement de certaines instances supranationales pour leur redonner du crédit.

**Françoise Caudron et Guillaume Lohest**

1. *Israel's Apartheid Against Palestinians*, <https://www.amnesty.be/IMG/pdf/israel-palestine-apartheid.pdf>, Amnesty International, 2022.
2. <https://news.un.org/fr/story/2023/08/1138017>
3. <https://www.telos-eu.com/fr/politique-francaise-et-internationale/agent-etranger-le-retour-discret-du-totalitarisme.html>
4. <https://www.la-croix.com/Monde/On-chances-gagner-casino-quau-tribunal-etre-avocate-Russie-Poutine-2023-02-06-1201253949>
5. <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/russie-approbation-projet-anti-lgbti-intensifie-homophobie>
6. La Cour reste cependant compétente pour les actes commis avant septembre 2022. Des milliers de requêtes contre la Russie sont encore à examiner par la Cour.
7. En 2022 éclatent des manifestations pour dénoncer l'inefficacité de la Monusco dans sa lutte contre les groupes armés de l'est de la RDC. En novembre 2023, la RDC signe des accords pour le retrait complet de la force de maintien de la paix des Nations Unies de la Monusco, qui comptait environ 15 000 soldats de la paix stationnés à travers le pays.
8. Extrait du discours de Tirana Hassan, directrice exécutive de Human Rights Watch, à l'occasion de la publication du Rapport mondial 2024 de HRW.